

Le Conseil Municipal est convoqué à la Mairie le
VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 19 heures

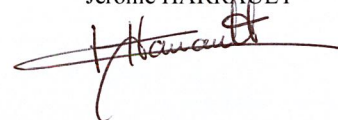
ORDRE DU JOUR

- Finances – Budget communal 2024 – Introduction de Monsieur le Maire
- Finances – Budget communal
 - Compte Financier Unique 2023
 - Affectation des résultats de fonctionnement de clôture 2023
 - Budget Primitif 2024
 - Fongibilité des crédits (Sujet ajouté en séance)
- Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2024
- Finances – Lotissement « Les Plouses »
 - Compte Financier Unique 2023
 - Budget Primitif 2024
- Finances – Lotissement « Les Lisières »
 - Compte Financier Unique 2023
 - Budget Primitif 2024
- Affaires diverses

Le 21 mars 2024

Le Maire,

Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Etaient présents : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain - Adjoints, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, BIEMON Pascal, ROINÉ Laurent, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, RENARD Alain, DAUZON Anthony, BERNARD Samuel.

Étaient absent et excusé : COMBET Laurence, PÉCOURT Danielle

Était absent non excusé : ---

Secrétaire de séance : ANDRAULT Yvonne

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme COMBET Laurence a donné pouvoir à Mme LAMY Françoise.

Mme PÉCOURT Danielle a donné pouvoir à M. RENARD Alain.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Finances – Budget communal 2024 – Introduction de Monsieur le Maire

En préliminaire de la présentation des Comptes Financiers Uniques ainsi que des Budgets Primitifs, M. le Maire précise les conditions, l'esprit et les priorités qui ont conduit la Commission Finances à élaborer le budget 2024 qui va être présenté, et remercie l'ensemble des élus et des personnels communaux pour leur contribution. Il remercie aussi Madame FAYARD, Conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Saumur, d'être présente pour la présentation des budgets.

Il est proposé de modifier l'ordre du jour pour débiter la séance avec le budget communal, Mme Fayard ne pouvant rester pour l'ensemble de la réunion.

Finances – Budget Communal – Compte Financier Unique 2023

DCM 2024-03-043 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

L'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 dispose qu'un Compte Financier Unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, à compter de l'exercice budgétaire 2021 et pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Ce Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Par délibération n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du Compte Financier Unique dans le cadre de cette expérimentation, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Compte Financier Unique du budget principal de la commune d'Allonnes 2023 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget principal de la commune d'Allonnes		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2022	Dépenses	- €	- €	- €
	Recettes	1 282 568,01 €	992 324,75 €	2 274 892,76 €
Réalisation de l'exercice 2023	Dépenses	2 085 991,93 €	3 170 183,31 €	5 256 175,24 €
	Recettes	778 599,05 €	3 806 720,91 €	4 585 319,96 €
Résultat de clôture 2023		- 24 824,87 €	1 628 862,35 €	1 604 037,48 €
Restes à réaliser 2023	Dépenses	367 475,93 €		
	Recettes	316 700,93 €		
Différence entre les restes à réaliser		- 50 775,00 €		
Résultat cumulé 2023		- 75 599,87 €	1 628 862,35 €	1 553 262,48 €

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune d'Allonnes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de M. MERCIER Bernard conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune d'Allonnes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances – Budget Communal – Affectation des résultats de fonctionnement de clôture 2023

DCM 2024-03-044 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune d'Allonnes ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture du budget principal de la commune d'Allonnes, constatés à la fin de l'exercice 2023, de la façon suivante :

Constat clôture exercice 2023		
Investissement	Déficit	- 24 824,87 €
Fonctionnement	Excédent	1 628 862,35 €
Affectation excédent de fonctionnement		
Au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 599,87 €
	<i>Dont financement des restes à réaliser 2023</i>	<i>50 775,00 €</i>
	<i>Dont déficit d'investissement de clôture 2023</i>	<i>24 824,87 €</i>
Au compte 002	Excédent reporté	1 553 262,48 €

Finances – Budget Communal – Budget Primitif 2024

DCM 2024-03-045 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2024.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix Pour, 4 voix Contre (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD) et 0 Abstentions,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	011	Charges à caractère général	990 700,00 €
	012	Charges de personnel	1 972 102,00 €
	014	Atténuations de produits	8 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	303 960,00 €
	66	Charges financières	39 800,00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	68	Dotations aux amortissements et provisions	2 600,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	295 925,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	1 127 475,48 €
	Total		4 741 562,48 €
Recettes	013	Atténuation de charges	13 500,00 €
	70	Produits des services	373 325,00 €
	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	207 138,00 €
	731	Fiscalité locale	1 166 400,00 €
	74	Dotations et participations	1 178 937,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	209 000,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €
	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 553 262,48 €
	Total		4 741 562,48 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées	255 500,00 €
	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	181 674,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	183 097,16 €
	21	Immobilisations corporelles	1 689 404,77 €
	040	Opérations d'ordre entre section	40 000,00 €
	001	Solde d'exécution négatif reporté	24 824,87 €
	Total		2 374 500,80 €
Recettes	024	Produits des cessions d'immobilisations	74 000,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	191 474,87 €
	13	Subventions d'investissement reçues	371 100,93 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	314 524,52 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	1 127 475,48 €
	040	Opérations d'ordre entre section	295 925,00 €
	Total		2 374 500,80 €

Détail par Opérations de la section d'Investissement en dépenses et recettes d'équipement

Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Terrains et constructions	94 800,00 €	
131	Mobiliers, matériels, outillages services communaux	41 808,61 €	
177	Aménagements urbains et divers	284 415,73 €	264 748,15 €
225	Mairie	19 324,86 €	
234	Maison de l'enfance	35 617,47 €	
239	Ecoles publiques	69 259,59 €	
243	Eglise, Chapelle et cimetières	25 519,20 €	81 952,78 €
254	Salle omnisports + annexe, tennis et stade municipal	83 047,52 €	
260	Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA)	10 008,84 €	
261	Gendarmerie	15 000,00 €	
262	Restaurant scolaire	39 500,00 €	
264	Centre Technique Municipal place Verdun	171 798,71 €	
265	Voirie – Programme général	855 952,84 €	
268	Les Arcades	5 800,00 €	
270	Restructuration "Clos des Jardinets"	4 200,00 €	
273	Bibliothèque	2 500,00 €	
274	Maison des Clubs	- €	
275	Espace culturel	725,40 €	
276	Bâtiment 35, rue Armand Quénard - ADMR	- €	
277	Annexe salle de sports - Ancienne caserne	- €	
278	Maison Médicale	- €	
279	Maison France Services	3 500,00 €	
280	Bâtiment 104, rue Albert Pottier (future bibliothèque)	108 300,00 €	24 400,00 €

A la demande des membres de l'opposition, la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024, dont l'approbation était initialement prévue dans la délibération du budget primitif, fait l'objet d'une délibération distincte qui est ajoutée à l'ordre du jour.

Finances – Budget Communal – Fongibilité des crédits

DCM 2024-03-046 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024
Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires / Autres

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la fongibilité des crédits,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2024

DCM 2024-03-047 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024
Acte 7.2.1 Finances locales – Fiscalité / Vote des taux des 4 taxes locales (TH, TP, TFB, TFNB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 de la Loi n° 2019-1479 de Finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Sur proposition de M. le Maire et de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'exercice 2024 et de les maintenir à :

▪ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	38,06 %
▪ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	40,00 %
▪ Taxe d'Habitation :	12,97 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Finances – Lotissement « Les Plouses » – Compte Financier Unique 2023

DCM 2024-03-048 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement « Les Plouses » 2023 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget annexe Lotissement « Les Plouses »		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2022	Dépenses	0,00 €	3 000 €	3 000 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réalisation de l'exercice 2023	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2023		0,00 €	- 3 000 €	- 3 000 €
Restes à réaliser 2023	Dépenses	0,00 €		
	Recettes	0,00 €		
Différence entre les restes à réaliser		0,00 €		
Résultat cumulé 2023		0,00 €	- 3 000 €	- 3 000 €

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement « Les Plouses » ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de M. MERCIER Bernard conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement « Les Plouses » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances – Lotissement « Les Plouses » – Budget Primitif 2024

DCM 2024-03-049 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2024.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	3 000,00 €
	011	Charges à caractère général	1 500,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	4 500,00 €
	Total		9 000,00 €
Recettes	74	Dotations et participations	4 500,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €
	Total		9 000,00 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépense	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00 €
	Total		4 500,00 €
Recettes	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00 €
	Total		4 500,00 €

Finances – Lotissement « Les Lisières » – Compte Financier Unique 2023

DCM 2024-03-050 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement « Les Lisières » 2023 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget annexe Lotissement « Les Lisières »		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2022	Dépenses	1 034 704,13 €	16 139,56 €	1 050 843,69 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réalisation de l'exercice 2023	Dépenses	949 409,21 €	1 056 095,65 €	2 005 504,86 €
	Recettes	1 034 704,13 €	1 072 235,21 €	2 106 939,34 €
Résultat de clôture 2023		- 949 409,21 €	0,00 €	- 949 409,21 €
Restes à réaliser 2023	Dépenses	0,00 €		
	Recettes	0,00 €		
Différence entre les restes à réaliser		0,00 €		
Résultat cumulé 2023		- 949 409,21 €	0,00 €	- 949 409,21 €

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement « Les Lisières » ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de M. MERCIER Bernard conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement « Les Lisières » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances – Lotissement « Les Lisières » – Budget Primitif 2024

DCM 2024-03-051 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 09/04/2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission des Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2024.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	011	Charges à caractère général	271 300,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	949 409,21 €
	Total		1 220 711,21 €
Recettes	70	Produits des services	500 000,00 €
	74	Dotations et participations	202 234,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	518 475,21 €
	Total		1 220 711,21 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
	040	Opérations d'ordre entre section	518 475,21 €
	001	Résultat d'investissement reporté	949 409,21 €
	Total		1 467 884,42 €
Recettes	16	Emprunts et dettes assimilées	518 475,21 €
	040	Opérations d'ordre entre section	949 409,21 €
	Total		1 467 884,42 €

Affaires diverses

Sans objet

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 28/12/2024

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Maire

La secrétaire de séance,
Yvonne ANDRAULT

